

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL  
POUR L'ASSAINISSEMENT DE  
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 10/03/2023

**Délibération n° 2023-004-5  
Séance du 7 mars 2023**

\_\_\_\_\_

Adhésion à l'Institut de la Filtration et  
des Techniques Séparatives (IFTS)

\_\_\_\_\_

**Le Bureau,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 23 février 2023, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver l'adhésion à l'Institut de la Filtration et des Techniques Séparatives (IFTS),

**Après en avoir délibéré**

- Article 1** : Approuve l'adhésion à l'Institut de la Filtration et des Techniques Séparatives (IFTS) dont le siège social se situe 3 rue Marcel Pagnol 47510 Foulayronnes.
- Article 2** : Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de la cotisation à cette association.
- Article 3** : Dit que la dépense correspondante, d'un montant de 5 850 € HT, sera imputée sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

**Le Président**

  
**François-Marie DIDIER**